

Loiret → Justice - Actualités

MANQUE D'EFFECTIFS

Le sénateur Jean-Pierre Sueur écrit au garde des Sceaux



COUR D'APPEL. Le sénateur PS demande à Eric Dupond-Moretti de mieux doter la cour d'appel d'Orléans. PH. LA RÉPUBLIQUE DU CENTRE

Le parlementaire loirétain alerte sur le fait que « les juridictions relevant de la cour d'appel d'Orléans sont les moins bien dotées de France en personnels ».

Le sénateur (PS) du Loiret Jean-Pierre Sueur a été alerté par la magistrature qui se plaint régulièrement de ses effectifs dans le Loiret. Avec raison. Cela se vérifie sur le récent « tableau comparatif des effectifs localisés en première instance ». Le document place, en effet, les juridictions relevant de la cour d'appel d'Orléans en queue de peloton national si l'on rapporte leurs effectifs à l'activité et au nombre d'habitants.

Jean-Pierre Sueur a donc écrit cette semaine au mi-

nistre de la Justice pour lui signaler des disparités particulièrement défavorables pour Orléans qui se classe toujours dans les cinq dernières juridictions pour le nombre de magistrats mais aussi l'effectif de greffiers par rapport au nombre d'habitants. Cette caractéristique se retrouve aussi quant au nombre de magistrats du siège et du parquet rapporté au nombre de procédures.

Le sénateur loirétain demande donc au ministre de faire en sorte de réduire ces inégalités et d'affecter les postes de magistrats du siège et du parquet ainsi que des greffiers... absolument nécessaires. ■

Ph. A.

JUSTICE ■ Le tribunal d'Orléans l'a condamné à vingt-et-un mois de prison

L'escroc aux multiples visages

Sofiane Asbai est un menteur professionnel. Assumant différentes identités, promettant de payer plus tard, le jeune homme a orné hôtels, stations-service et particuliers.

Caroline Bozec
caroline.bozec@centrefrance.com

« On est sur une affaire qui rappelle un peu le film *Attrape-moi si tu peux*, avec Leonardo Di Caprio », prévient la présidente Elsa David en prélude à l'audience.

Sofiane Asbai a, selon ses envies, été un riche homme d'affaires, le frère ou l'ami de celui-ci, agent de sécurité d'un émir, couvert par l'immunité diplomatique, espion, avocat... Il était absent lors de son procès pour escroquerie et filouterie, mardi, au tribunal d'Orléans.

L'une de ses victimes y témoignait de la terrible expérience subie, en 2018-2019. Alors qu'elle traversait un divorce difficile, elle l'a rencontré sous un faux nom sur les réseaux sociaux, le croyant homme d'affaires à Dubaï. A accepté de l'épouser sans l'avoir rencontré.

Le faux businessman lui a alors envoyé son frère - en réalité, lui-même - pour



JUGEMENT. Condamné à 21 mois de prison. PHOTO C. GAUJARD

(prétendait-il) l'aider à finaliser le divorce, tester sa fidélité, et la protéger de ses ennemis personnels (il aurait été victime de kidnappings).

« Je ne suis pas stupide. J'ai une éducation. Mais c'est quelqu'un qui a quelque chose dans la voix, vous ne pouvez que croire ce qu'il dit. Je n'y ai pas cru quand on m'a dit qu'il n'avait que 19 ans ! », témoigne-t-elle à la barre. Elle lui a communiqué ses informations bancaires, remis son téléphone, l'a suivi d'hôtel en hôtel dans toute la France. Plus de 20.000 euros y sont passés.

« Je ne me rendais pas compte de la supercherie. Ma sœur m'a dit qu'il faisait des virements avec ma carte bleue, je n'ai pas réagi. Il avait réponse à tout. Il m'expliquait qu'il fallait mettre l'argent, même celui de mes enfants, à l'abri de mon mari. Et que ma famille était en danger. Je ne pouvais pas sortir de ma chambre. J'en étais incapable. » Sofiane Asbai allait jusqu'à tenir de longues conversations téléphoniques - factices - devant elle.

C'est sa famille, inquiète, qui alerte les autorités. Lorsque celles-ci interviennent à leur hôtel du mo-

ment, à Saint-Cyr-en-Val, il explique être agent de sécurité pour un émir de Dubaï. Il indiquera plus tard avoir l'immunité diplomatique via les Émirats arabes unis. L'ambassade dit ne pas le connaître ? C'est normal, question de sécurité nationale...

Il usurpe l'identité d'un avocat

Avec un bel aplomb, il usurpe l'identité d'un avocat parisien pour obtenir des renseignements sur son propre dossier. Le même aplomb qui lui a permis, avant son arrestation, de dormir à de nombreuses reprises à l'hôtel ou de faire le plein d'essence sans payer, sur sa promesse que ses factures seraient réglées ultérieurement.

« Il y a zéro limite, tout est possible avec ce monsieur, pour l'appât du gain. On a clairement le profil de l'escroc qui ne s'arrêtera jamais », s'inquiète la procureure. Le tribunal condamne Sofiane Asbai à vingt-et-un mois de prison avec mandat de dépôt. Il doit indemniser ses victimes (sa fausse fiancée et une autre femme qui lui a donné ses coordonnées bancaires) à hauteur de 30.000 et 4.000 euros. ■

NOGENT-SUR-VERNISSON

« C'est moi qui ai jeté ma tête contre la porte »

Il est 23 heures le 28 décembre 2022, quand la brigade de gendarmerie de Châtillon-Colligny intervient à Nogent-sur-Vernisson dans le Montargis.

Des violences ont éclaté après qu'un homme de 25 ans, originaire d'Amilly, n'a pas supporté que sa compagne joue en ligne avec des inconnus. « Au domicile du couple, les gendarmes constatent que la porte de la salle de bains est endommagée », relate Marie-George Martinvalet, présidente du tribunal de Montargis.

Un certificat médical est établi le lendemain au nom de la compagne, âgée de 18 ans. Il mentionne une plaie superficielle à un doigt et une douleur au genou et un jour d'interruption totale de travail (ITT).

La victime n'a pas souhaité se constituer partie civile, ni déposer plainte. « Les coups ne revenaient pas souvent. Je n'ai pas toujours eu un bon comportement avec lui. Je le provoquais », s'excuse la jeune fille. « Cette provocation, quelle que soit la définition que vous lui donnez, n'appelait pas une

réponse par la violence », répond la présidente.

D'après l'enquête, la porte aurait été endommagée par un coup de pied du compagnon et par la tête de sa compagne qu'il aurait propulsée contre celle-ci. « J'étais folle de rage, c'est moi qui ai jeté ma tête contre la porte », avance la victime sans convaincre le tribunal.

« Elle veut protéger son compagnon »

Placé sous curatelle renforcée, le prévenu taciturne reconnaît les faits. « J'ai peur qu'elle me trompe, c'est moi qui suis parano », déclare celui qui perçoit l'allocation adulte handicapé.

« Madame est dans une situation de confusion évidente. Elle veut protéger son compagnon mais ne songe pas à se protéger elle-même », explique Gaël Bellet, substitut du procureur de la République.

Six mois de prison, contre huit requis par le parquet, ont été prononcés, assortis d'un sursis probatoire intégral, d'une obligation de soins, et d'une interdiction d'entrer en contact avec la victime. ■

NEVOY ■ Le compagnon violent purgera sa peine sous bracelet électronique

Elle était sous emprise depuis huit ans

Le tribunal judiciaire de Montargis a condamné un habitant de Nevoy accusé de violences répétées sur sa compagne.

Le dossier débute par le récit d'une altercation, début décembre 2022, dans la buanderie d'une maison de Nevoy. La présidente du tribunal, Marie-George Martinvalet, relate l'exaspération du prévenu, qui peine à réunir ses chaussettes par paire...

Quelques jours plus tard, l'homme de 48 ans s'en prend à sa femme en lui donnant des gifles et en la poussant. La victime contacte la gendarmerie de Gien, « auprès de qui vous dites vouloir signaler être victime de violences depuis huit ans et être sous l'emprise de votre mari », résume Marie-George Martinvalet.

« Les violences conjugales n'ont pas de frontières sociales »

Un certificat médical prescrit quinze jours d'interrup-



PEINE. Jugé devant le tribunal judiciaire de Montargis, l'homme de 48 ans a été condamné à 18 mois de prison dont six mois ferme. PHOTO D'ILLUSTRATION

tion totale de travail (ITT) et relève que la victime présente un « symptôme anxio-dépressif majeur » avec une « perte d'estime de soi. »

Durant sa garde à vue, le quadragénaire dit avoir eu un « électrochoc. » « J'ai commis des faits intolérables. Je me croyais plus fort que mes problèmes », admet le prévenu, les mains croisées derrière le dos, qui révèle avoir toujours été infidèle, dans toutes ses relations. Il in-

siste sur le travail psychothérapeutique qu'il a commencé. « Sans cette garde à vue, il n'aurait jamais avoué les faits. Je vais mieux depuis qu'il les a reconnus, je sais que maintenant, il va se soigner », déclare la victime, qui envisage de se rapprocher de son compagnon, placé sous contrôle judiciaire.

Pour Gaël Bellet, substitut du procureur, cette affaire montre que « les vio-

lences conjugales n'ont pas de frontières sociales. Souvent, nous voyons des gens carencés d'un point de vue socio-économique. Ici, nous avons le tableau d'une vie a priori normale, qui ne laisse pas présager la présence d'une violence sournoise. »

Le prévenu a été condamné à 18 mois de prison, dont douze assortis d'un sursis. La partie ferme sera effectuée en détention à domicile sous bracelet électronique. ■